



**ISSUE DU RAPPROCHEMENT DES MJC PONT DU SONNANT ET VILLAGE  
DE SAINT MARTIN D'HERES, L'ASSOCIATION RECHERCHE  
UN DIRECTEUR / UNE DIRECTRICE**

## **LA VILLE**

### **Situation géographique**

Saint Martin d'Hères (SMH) est une commune limitrophe de Grenoble, dans le département de l'Isère. Deuxième ville du département, elle fait partie de la métropole « Grenoble-Alpes Métropole ». Elle est principalement connue pour héberger le grand campus de Grenoble.

### **Habitants-tissu social**

SMH est une commune de 38000 habitants (2012). Sa population est plutôt de classe moyenne et ouvrière. La zone prioritaire « politique de la ville » est passée de 12500 à 25000 habitants en 2015 suite à la révision des territoires prioritaires. Ce changement est dû en partie à un manque de densité urbaine, malgré des indicateurs socio-économiques très bas.

### **Tissu associatif et établissements scolaires**

La ville est dotée de 13 écoles primaires (maternelles et élémentaires), 3 collèges et un lycée d'enseignement général et technologique. Un grand nombre d'associations de diverses natures dynamise le tissu social. Elles bénéficient d'un service conséquent au niveau des services municipaux.

### **Dynamique économique et urbanisation**

La commune est en « tissu urbain continu » avec les villes de Grenoble, Eybens, Poisat et Gières. Sur le plan de la construction de logements, beaucoup sont achevés et il n'existe plus beaucoup de possibilités de nouvelles constructions, si ce n'est un éco-quartier et une zone commerciale à plus ou moins longue échéance. Une partie importante de la zone « commerciale » de l'agglomération est située sur une des pénétrantes Grenobloises qui « coupe » Saint Martin d'Hères en deux

### **Politique de la commune dans le domaine socioculturel**

Les MJC sont présentes sur le territoire martinérois depuis près de 40 ans.

A la sortie d'une période de relations perturbées entre la ville et les MJC, tant au niveau technique que politique, les élus municipaux ont réaffirmé leur volonté de soutenir l'éducation populaire et les MJC. La ville dispose même d'une élue à la vie associative et à l'éducation populaire. Toutefois, compte tenu des contraintes budgétaires, la ville a souhaité éclaircir les relations et les missions des MJC. Des réunions paritaires ville/MJC (élus/techniciens ville/administrateurs et directions MJC) ont pris le cap de la construction ensemble d'un futur. Cela a également pris la forme, via un accompagnement externe, de groupe de travaux rassemblant des techniciens ville et des MJC sur 3 thèmes : l'enfance, la jeunesse et les pôles ressources des MJC. Il s'agissait là de travailler sur les complémentarités, concurrences et espaces vides.

La commune a néanmoins décidé de reprendre en gestion directe l'ensemble des accueils de loisirs enfance, entraînant la perte totale de ces activités qui subsistaient dans les MJC au moins durant les vacances scolaires. Cela est totalement effectif depuis janvier 2017.

## **LA/LES MJC dans la commune**

### **Éléments de contexte**

Depuis plus de 40 ans, les MJC étendent leurs actions sur la quasi totalité du territoire de la ville.

Elles sont particulièrement identifiées pour :

- leurs interventions auprès de la jeunesse, notamment sur le quartier classé en politique de la ville
- leurs pôles ressources (sciences/ techniques et développement durable, jeux, cirque/arts de rue)
- leur capacité d'animation globale tant dans certains quartiers qu'à l'échelle de la ville (entrez dans le jeu, fête de la science, semaine du développement durable, fête du parc...)

A terme, la future structure emploiera une 20aine de permanents + des CDD

Les MJC de la ville adhéraient à la Fédération des MJC en Rhône Alpes, qui par conventionnement avec la ville, leur mettait à disposition un directeur / directrice.

Par ailleurs, la ville a annoncé sa volonté de ne plus conventionner avec la fédération, et de ne verser qu'une subvention de fonctionnement, à un interlocuteur unique.

### **Valeurs et projet associatif**

#### **Des objectifs**

La MJC est une association d'éducation populaire, un lieu ouvert, en phase avec le monde actuel. Elle est indépendante dans ses choix de projets et affirme son rôle dans l'espace public.

Elle défend des valeurs de partage, de respect des différences, de laïcité, de solidarité. Elle prend en compte les individualités au sein du collectif. Elle s'attachera à la défense de ces valeurs dans l'ensemble de ses projets.

#### **Des intentions**

La MJC privilégie les démarches participatives pour la mise en œuvre de ses projets et pour l'accompagnement des projets des individus et des collectifs. Elle valorise le quartier et l'implication de ses habitants dans la vie de la cité. Dans ses nouvelles actions ou activités, elle encourage l'innovation, la création et l'imagination. Elle veut prendre des risques par des initiatives audacieuses pour conforter toutes ces démarches et développer les actions.

#### **Une dynamique**

La MJC désirent être agitatrice d'idées pourra organiser des temps de débats et d'échanges afin de permettre aux habitants de mieux comprendre le monde (conférences, ateliers vecteurs de rencontres et de partages, ...). Elle sollicitera les habitants pour favoriser leur participation à la vie de la MJC, du quartier, de la cité.

#### **Conseil d'administration**

Actuellement, un inter-CA travaille aux budgets, projets, organigramme en prenant attache auprès des équipes en place. Il est composé d'une douzaine de membres qui auront à finaliser le calendrier de fusion et l'ensemble des tâches afférentes à celles-ci.

Le soutien d'un cabinet juridique tant sur les aspects sociaux que de droits associatifs est d'ores et déjà acté.

**Nombre d'adhérents : 800 à 1000**

#### **Coopérations locales**

- Les Accueils Sociaux de Proximité gérés par le CCAS. Ceux là gèrent, entre autres, les locaux dans lesquels se déploient les activités MJC. Ils ont, par ailleurs, un agrément centre social et œuvre en partenariat avec le personnel MJC autour de l'axe « famille ».
- Les Unions de quartiers
- Les différents services de la ville notamment son pôle jeunesse

## **Compétences reconnues sur la commune**

Les pôles ressources

La capacité à gérer de grands projets (création de four solaire...)

La jeunesse

**Budget futur** : environ 1 million

**Nombre d'activités** : approximativement une quinzaine d'ateliers de pratique amateur enfants et adultes

## **L'EQUIPEMENT**

Type de bâtiment et ancienneté : Aucun des bâtiments n'est en gestion directe par la MJC. Le directeur / la directrice de la MJC n'est donc pas chef d'établissement.

Description sommaire : Les MJC exercent leurs activités au sein de différentes maisons de quartiers.

Superficie des locaux : Pas significatif. Ils sont, pour la plupart, fonctionnels et en état correct.. Certains restent exigus. Les locaux dans leur globalité restent partagés et nécessitent donc un travail en étroite concertation avec le CCAS qui les gère en grande partie.

Mode de gestion (si imbrication avec d'autres services) : en fonction des espaces d'autres services, sont présents : CCAS, bibliothèque, crèche municipale, centre de jours pour personnes âgées...

## **L'EQUIPE DE PROFESSIONNELS**

**Nombre de permanents** : 19 salariés, dont 5 techniciens animateurs

## **LE POSTE**

**Actions prioritaires à conduire** :

### **MISSION 1 : FUSION**

- Finaliser le processus de fusion en lien avec un soutien juridique et les administrateurs (forme définitive de l'association, suivi de contentieux...)
- Participer à l'élaboration du nouveau projet dans une dimension collective
- Participer à l'élaboration des nouveaux statuts dans une dimension collective
- Participer à la finalisation du nouvel organigramme
- Participer à l'élaboration d'un nouveau règlement intérieur dans une dimension collective
- Travailler au renouvellement de la communication de la structure avec les administrateurs et le personnel concerné

### **MISSION 2 : ANIMATION DE LA VIE ASSOCIATIVE**

- Dynamiser et animer les instances de la vie associatives
- Faire vivre la participation habitante (re-création de comités, groupes de travail par quartier ou thématique)
- Former et accompagner les bénévoles
- Favoriser les interfaces entre l'association, son environnement et son public

### **MISSION 3 : GESTION DE L'EQUIPE SALARIEE**

- Veiller au respect des obligations administratives et législatives en matière de droit du travail
- Coordonner les équipes de travail
- Assurer les fonctions de chefs du personnel par délégation
- Mettre en place et/ou généraliser des outils d'évaluation pertinents des personnels
- Proposer et veiller à la mise en œuvre d'outils d'accompagnement au changement
- Favoriser l'appropriation par le personnel de la nouvelle entité employeuse

### **MISSION 4 : ETAT DES LIEUX VEILLE ET PRECONISATION CONCERNANT**

- L'accompagnement au changement de modèle économique
- Veille et adaptation permanente de la nouvelle structure à son environnement
- Stabilité interne et externe (conventionnements, fonctionnement, partenariat...)

#### **Enjeux internes :**

Accompagner les administrateurs et les salariés dans toutes les phases de cette nouvelle page de l'éducation populaire sur la ville ;

Promouvoir un projet global de structure et non pas en fonction des pôles ou des espaces occupés.

#### **Enjeux externes :**

Sur les différents pôles ressources qui participent aux rayonnements de la MJC. Tout en portant une attention accrue sur des choix globaux (rééquilibrage entre pôle ressources et autres : famille / jeunesse). Choix à faire sur la continuité des actions en lien avec la politique municipale menée.

#### **Compétences spécifiques liées au contexte :**

- Capacité à « faire équipe » de la nouvelle donne bénévole et salariale, à générer une adhésion à un projet dans un contexte mouvant parfois en rupture avec le passé.
- Capacité à travailler de concert avec les administrateurs.
- Capacité de travail en partenariat avec les multiples services de la ville afin d'avancer vers plus de cohérence/complémentarité.
- Capacité à l'analyse stratégique de l'environnement pour positionner la MJC dans le tissu local (quartiers / commune / intercommunalité).

## **CONDITIONS D'EMBAUCHE**

**Type de recrutement :** CDI

**Convention Collective Nationale de l' Animation**

**Salaire brut annuel :** suivant profil

**Temps de travail :** forfait jour (Cadre autonome) / 214 jours travaillés

**Lieu de travail :** Poste basé à Saint-Martin-d'Hères

**Déplacements :** Très fréquents sur la ville et l'agglomération. Ponctuellement sur le département ou la région selon les projets.

**Horaires :** Variables / Possibilité de travail en soirée et le WE

**Actions prioritaires à conduire :**

- Finaliser le processus de fusion de 2 MJC en lien avec un soutien juridique et les administrateurs : forme définitive de l'association, projet, statuts, organigramme, règlement intérieur, communication
- Dynamiser et animer les instances de la vie associatives, la participation habitante
- Favoriser les interfaces entre l'association, son environnement et son public
- Assurer les fonctions de chef du personnel par délégation
- Mise en œuvre d'outils d'accompagnement au changement et d'appropriation par le personnel de la nouvelle entité employeuse
- L'accompagnement au changement de modèle économique
- Veille et adaptation permanente de la nouvelle structure à son environnement
- Stabilité interne et externe (conventionnements, fonctionnement, partenariat...)

**Diplômes et qualifications minimum attendus :**

DESJEPS ou autre diplôme de niveau II

DEFA / DEJEPS ou autre diplôme de niveau III pourront être étudiés en cas d'expérience et connaissances professionnelles avérées dans les domaines ciblés.

**Pour plus d'informations :** Monsieur Djeghdir ou Mme Bouguenec

**Expérience de direction exigée**

**Date limite de réponse :** 9 avril 2017

**Candidature :** Lettre de motivation et CV par courrier ou mail à adresser à Mr Abdelmalek Djeghdir ou Anne-Yvonne Bouguenec **avant le 9 avril 2017.**

Adresse : MJC Pont Du Sonnant – 163 avenue Ambroise Croizat – 38400 Saint-Martin-d'Hères

Mail : [mjc.recrutement.smh@gmail.com](mailto:mjc.recrutement.smh@gmail.com)